

NOUVEAU DOSSIER D'INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

CENTRES DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

PREMIERE INSCRIPTION (entrée à la maternelle ou nouveaux arrivants)

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, il convient de suivre les 2 étapes suivantes pour La constitution du dossier d'inscription

1^{ère} étape : la création du compte sur le portail famille

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire de créer un compte sur le portail parents sur <https://parents.logiciel-enfance.fr/arlysere> en cliquant sur « pas encore de compte : créer mon compte » puis de remplir les champs demandés.

La création du compte sur le portail parents doit intervenir avant le dépôt du dossier papier.

2^{ème} étape : le dépôt du dossier

Dans un deuxième temps, les parents devront remplir une fiche d'inscription à télécharger sur le site ARLYSÈRE ou à retirer soit à la maison de l'enfance Simone Veil – 805 Rue Commandant Dubois à Albertville ou à télécharger sur www.arlysere.fr mon profil « PARENT – ENFANCE JEUNESSE ».

Pour finaliser l'inscription, les parents devront retourner au CIAS Arlysère - service enfance jeunesse – Maison de l'enfance Simone Veil – 805 Rue Commandant Dubois – 73200 Albertville, les documents suivants :

- la fiche de renseignements complétée et signée par chacun des détenteurs de l'exercice de l'autorité parentale
- le mandat de prélèvement SEPA et un relevé d'identité bancaire si la famille opte pour le prélèvement automatique
- l'acte de naissance intégral de l'enfant
- la copie du jugement en cas de séparation des parents
- le projet d'accueil individualisé (PAI) complété et signé par le médecin, le cas échéant
- la copie de la notification de l'attribution de l'AEEH, si l'enfant est porteur d'un handicap
- 1 attestation CAF ou MSA (de – de 3 mois) où apparaît le quotient familial
- 1 copie des vaccinations obligatoires de l'enfant (dans le carnet de santé)
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'enfant
- 1 justificatif de domicile

Le service se réserve la possibilité de demander tout autre document nécessaire à la constitution du dossier.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité par le service et aucune réservation ne pourra être enregistrée.

A réception du dossier complet, l'inscription est confirmée à la famille par courriel avec un lien d'accès au portail parents pour effectuer les réservations, consulter les factures et la messagerie.

Pour les enfants porteurs de handicap et les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI), l'inscription définitive est soumise à l'avis du médecin traitant et au responsable du service enfance jeunesse.

Pour tout renseignement complémentaire

04 79 10 73 73 / inscriptions.enfance@arlysere.fr

(1) tout dossier incomplet ne pourra être traité